Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 8 (1935)

Heft: 6

Rubrik: Chronique - Communiqués - Divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Organe de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, des Sociétés coopératives d'habitation de Lausanne et de Genève et de la Société pour l'amélioration du logement à Genève

(Abonnement gratuit pour les membres de ces sociétés)

ÉDITION de la Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

RÉDACTION A. Hœchel, 78, rue de Lausanne, à Genève

ADMINISTRATION Imprimerie Populaire, av. de Beaulieu à Lausanne

ON S'ABONNE PAR VERSEMENT AU COMPTE DE CHÈQUES II 6622

«L'Habitation» paraît 12 fois par an. Abonnement 3 fr. 60, le fascicule 30 ct.

CHRONIQUE = COMMUNIQUÉS = DIVERS

Union suisse pour l'amélioration du logement. Assemblée générale 1935

L'assemblée générale des 18 et 19 mai, à Bâle, bien que peu favorisée par le temps, a présenté pour les participants un grand intérêt. Au cours de la réunion du samedi après midi, tenue dans la grande salle de la Foire d'échantillons, les rapports présidentiels et rapport de caisse ainsi que celui des vérificateurs de comptes furent acceptés sans commentaires.

Au renouvellement du comité, il fallut enregistrer avec regret la démission de M. le Dr Peter, président, qui se retire après une activité de dix ans à ce poste plein de responsabilité et qu'il a rempli à la satisfaction de tous. C'est M. Straub, de Zurich, qui lui succédera. Ce dernier était ces dernières années secrétaire de l'Union suisse et connaît donc à fond les questions qui préoccupent notre association. M. le Dr Naegeli, de Saint-Gall, a donné sa démission après seize ans d'activité. Il était avec M. le professeur Mangold le seul membre du comité qui ait présidé à la fondation de l'Union suisse. De chauds remerciements lui sont adressés pour son dévouement à la cause du logement. Deux autres démissionnaires viennent encore augmenter le vide regrettable du Comité central, M. le Dr Neupold, président de la Section de Bâle et M. Fréd. Gilliard, représentant de la Section romande. Nous rappelons les services rendus par ces deux messieurs qui, après de longues années de dévouement, se voient obligés d'arrêter leur activité. M. E. Stoll, gérant central de la Coopérative de consommation de Bâle et M. le Dr Graf, de Saint-Gall, ainsi qu'un troisième membre à désigner par la Section romande, entrent en nouveaux venus au Comité central.

A l'ordre du jour, la question de l'impression du bulletin « Das Wohnen », par une imprimerie coopérative, est renvoyée à plus tard, puis une longue et ardue discussion sur une proposition de la Coopérative d'habitation de Zurich met aux prises les partisans et les adversaires de l'initiative de crise. La proposition tendait à faire prendre position par l'Union suisse en faveur de l'initiative. Toutefois le Comité central proposa de ne pas entrer en matière étant donné la composition très hétéroclite de notre union, dans laquelle se trouvent mêlés partisans et adversaires de ce projet. Par 77 voix contre 68, il est décidé de ne pas entrer en matière.

La séance est terminée par trois intéressants exposés se rapportant à l'exposition de logements installés dans les locaux de la foire. M. le professeur Mangold commente les problèmes économiques que pose la construction de logements pour chômeurs. M. Kellermuller, architecte, expose au moyen de projections lumineuses les raisons qui ont déterminé le jugement du jury dans le concours de logements économiques et enfin M. Strässle donne quelques indications générales sur l'exposition de maisons de vacances, matériaux de construction, etc., qui sont répartis dans les diverses salles de la foire.

Le dimanche est consacré à la visite de l'exposition puis à une tournée en cars au cours de laquelle les participants défilent dans les diverses cités-jardins qui sont particulièrement vastes et nombreuses à Bâle. Une réception à la Boulangerie de la coopérative interrompt agréablement cette promenade puis, après le repas en commun au Rialto, où M. le Dr Neupold, M. le conseiller d'Etat Wenck, M. le Dr Naegeli et M. le Dr Peter prirent la parole, une excursion en bateau, jusqu'à l'écluse de Kembs, termina de façon intéressante et instructive cette assemblée générale.

Semaine internationale d'hygiène publique à Genève

Du 3 au 8 juin 1935, ont lieu, à Genève, les assises du congrès international des travaux d'hygiène publique, sous le patronage du Conseil d'Etat. A la parution du présent bulletin, les travaux seront déjà terminés ; une publication du programme serait donc superflue. Il sera plus intéressant, pour nos lecteurs, d'avoir dans un prochain numéro un compte rendu des questions entrant dans le programme de notre « Bulletin ».

Concours pour logements économiques

L'ouverture de ce concours annoncé dans les numéros précédents de notre « Bulletin » a engagé 362 architectes et techniciens suisses à envoyer un projet. Le travail du jury n'était donc pas une sinécure et ce n'est qu'au bout de cinq jours de travail qu'il a été possible de procéder au classement définitif. Le manque de place ne nous permet pas de publier le rapport assez volumineux du jury mais nous ne manquerons pas de publier, à la prochaine occasion, un choix parmi les projets primés.

Dans les conclusions, les membres du jury relèvent les points suivants :

1. Il a pu être constaté que, dans les contrées les plus diverses de notre pays, il est possible de construire avec une somme de 8000 à 10,000 fr. (sans terrain ni travaux extérieurs) une construction modeste, solide, hygiénique et agréable pour une famille de cinq têtes, avec les dépendances nécessaires pour la culture d'une parcelle de 400 à 800 m².

2. Le concours a montré que la meilleure forme de construction était celle de la maison isolée, en rez-de-chaussée. La solution qui consiste à répartir quatre pièces sur deux étages n'est peut-être pas beaucoup moins économique mais défavorable à une utilisation rationnelle du logement. Les essais de loger toutes les pièces dans un étage supérieur en mettant les dépendances au rez-de-chaussée ont donné des résultats intéressants au point de vue de l'agrément du logement mais dépassent les possibilités économiques du programme.

3. Il faut constater que nos architectes et techniciens sont en général préparés pour des problèmes de grande envergure et que le présent concours a été particulièrement utile en les obligeant à s'attaquer à des tâches plus modestes mais très actuelles. Les meilleurs travaux ont confirmé que le programme constituait une base acceptable pour la construction de maisons semi-rurales. La cuisine-salle à manger avec une chambre à coucher utilisable pour l'habitation pendant la journée convient réellement aux besoins envisagés. La cuisine devient ainsi une salle commune, mais il est tout de même possible de travailler dans une chambre tranquille, à l'abri des vapeurs et de l'humidité.

Beaucoup de concurrents n'ont pas résisté à la tentation de créer une maison de campagne telle qu'elle se présente à l'esprit d'un citadin et qui se traduit en particulier par l'établissement d'un local d'entrée très superflu.

Le jury espère que les résultats du concours amèneront les pouvoirs publics ou les particuliers à envisager la construction de semblables maisonnettes pour les familles plus particulièrement touchées par la crise et dont les revenus diminués ne permettent qu'une habitation modeste en groupes ou en construction isolée à la campagne. C'est à la réalisation de cette fin que les organisateurs du concours ont voulu contribuer.